

Définitions

Collèges de quartier : pour un QPV, ils correspondent aux établissements fréquentés par au moins un quart des élèves habitant le QPV et/ou à ceux dont au moins la moitié des élèves proviennent de ce QPV. Pour le QPV Beauval Bedier Morellerie à Angers, aucun collège ne répondant à ces critères, les établissements « La Madeleine La Retraite » et « Jean Vilar » sont considérés par défaut comme collèges de quartier.

Demandeurs d'emploi en fin de mois : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Dans ce dossier, sont pris en compte les catégories A, B et C, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient exercé ou non une activité réduite au cours du mois.

Indice de position sociale : il est calculé à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) du père et de la mère, selon une méthodologie définie par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Au niveau national, il est, en moyenne, égal à 100. Dans cette étude, un élève est considéré comme étant d'**origine sociale défavorisée** si son indice de position sociale appartient aux 25 % des indices les plus faibles observés sur l'ensemble des collégiens dans les 11 unités urbaines englobantes des Pays de la Loire, soit inférieur à 77.

Loyer faible : loyer inférieur aux 25 % des loyers les plus faibles du parc social de l'unité urbaine considérée (par m²) (par exemple, inférieur à 4,8 euros/m² à Nantes, à 4,2 euros/m² à Saumur ou 3,6 euros/m² à Fontenay-le-Comte).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) pour tenir compte de la taille du ménage (soit 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux parts égales : la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau supérieur.

Offre de logement social : nombre de logements sociaux (estimé à partir du RPLS) rapporté au nombre de ménages (FiLoSoFi). Cet indicateur peut être

supérieur à 100 en raison de la vacance d'une partie du parc et de l'utilisation de deux sources de millésimes différents.

Orientation en filière professionnelle en fin de 3^e : elle correspond à l'ensemble des élèves de première année de second cycle qui sont inscrits en 2^{de} professionnelle ou en CAP, hors enseignement agricole, apprentissage et abandon.

Part des personnes de 15 à 64 ans sans emploi : part des personnes de cette tranche d'âge se déclarant sans emploi au recensement de la population. Cet indicateur permet d'appréhender les difficultés d'accès à l'emploi dans les QPV. Pour les données de cadrage sur l'ensemble des agglomérations, un indicateur plus précis est disponible : la part des actifs sans emploi, c'est-à-dire au chômage au sens du recensement de la population. Par définition, les inactifs (étudiants, retraités, femmes au foyer, etc.) sont exclus du dénominateur de cet indicateur.

Revenu disponible : il comprend les revenus d'activité, les pensions de retraites, les indemnités chômage, les revenus du patrimoine, et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Taux de mobilité dans les logements sociaux : nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins d'un an, rapporté au nombre de logements sociaux loués ou vacants (hors nouveaux logements).

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2012, le seuil de pauvreté est de 987 euros par mois pour la France métropolitaine.

Taux de vacance : part des logements vacants parmi l'ensemble des logements sociaux en location. Seule la vacance structurelle est analysée, c'est-à-dire la vacance de plus de trois mois. Les origines sont multiples : logements dégradés, peu attractifs, inadaptés aux besoins des ménages, etc. La vacance peut être, dans une moindre mesure, liée aux projets de rénovation urbaine.

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

Les **unités urbaines englobantes** correspondent aux 11 unités urbaines des Pays de la Loire comportant au moins un QPV : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Fontenay-le-Comte, Sablé-sur-Sarthe et Châteaubriant.

Sources

Estimations démographiques pour les quartiers de la politique de la ville : elles s'appuient sur le recensement de la population (RP) de 2010. Elles fournissent des indicateurs sur la répartition des habitants par âge, activité, diplôme et nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements.

Fichier des demandeurs d'emploi : issu des fichiers de Pôle emploi, il contient des informations concernant les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 31 décembre 2014.

Fichier des élèves du secondaire : il comprend des données sur les élèves du secondaire des établissements publics et privés pour l'année scolaire 2013-2014. Il est géré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) : fichier issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances

publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA). Ces informations permettent de reconstituer le revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins. Sur la figure 1 des fiches par unité urbaine, le niveau de vie médian est calculé par carreau de 50 mètres de côté et lissé. Seuls les carreaux où habitent au moins 50 ménages sont représentés.

Répertoire sur le parc locatif social (RPLS) : géré par le Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, il dresse l'état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier de chaque année.